

15 juillet 2015

Commission de la santé et des services sociaux

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Commentaire soumis par :

Stan Shatenstein
Rédacteur et éditeur, STAN Bulletin
Smoking & Tobacco Abstracts & News
Rédacteur associé, *Tobacco Control*
5479 Trans Island
Montréal, Québec, Canada H3W 3A7
Tel: 514-486-1243
shatensteins@sympatico.ca

Objet: Projet de loi 44: Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme

Le projet de loi 44 modifie la Loi sur le tabac. Il comporte des interdictions. Il restreint l'usage du tabac. Il étend l'application de certaines règles. Il resserre des normes existantes. Il comprend du texte rajouté, supprimé et modifié.

Je vous écris afin de donner mon aval total et enthousiaste pour toutes les mesures proposées dans ce projet de loi et vous demande de faire encore plus, de rajouter d'autres restrictions avant que le projet ne devienne loi. Je le demande puisque, derrière ces simples mots tels rajouté, supprimé et modifié il y a un immense enjeu. Il n'est ni exagéré ni mélodramatique de dire qu'il y a des vies en question.

Quel que soit le pays, état ou province ou le législateur tente améliorer la santé de la population en restreignant l'usage du tabac, l'industrie et des groupes de façade, payés par les cigarettiers, crient au meurtre et déclarent que c'est indécent de traiter une industrie légale de même, qu'il y a une pente glissante vers d'autres industries qui souffriront à leur tour si on légifère contre le tabac et que, de toute façon, ce qu'on demande est impossible.

Pourtant, le 1^{er} juin dernier, le juge de la Cour supérieure Brian Riordan a trouvé, en parlant d'Imperial Tobacco, Rothmans, Benson & Hedges ainsi que JTI-Macdonald dans les deux recours collectifs contre ces grands du tabac, que "les compagnies ont empoché des milliards de dollars aux dépens des poumons, des gorges et de la santé de leurs clients". Et il a énuméré de multiples violations fréquentes et soutenues de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui, elle, confère "le droit à la vie, à la sécurité et à la dignité des personnes".

Il est important de prendre note que, toujours selon les conclusions du juge Riordan, les vendeurs de ces cigarettes légales mais létales ont enfreint "l'obligation générale de ne pas causer de préjudice à d'autres [et] le devoir du manufacturier d'informer ses clients des risques et des dangers de ses produits". On en prend note puisque ce sera seulement l'industrie du tabac et des regroupements et associations - payé ou non par l'industrie - qui profitent de la souffrance dont elle est responsable s'opposeront à l'amélioration de la Loi sur le tabac.

Je maintiens une bibliothèque de plus de 5000 études, mémoires et livres sur le tabac. Il n'y a pas une seule mesure proposé dans le Projet de loi 44 qui n'est pas justifié et appuyé par une base scientifique solide.

De façon spécifique, j'appuie l'interdiction totale des saveurs pour l'ensemble des produits du tabac, ainsi que l'interdiction de fumer dans les véhicules en présence d'enfants où le Québec traîne sérieusement de la patte sur une mesure absolument nécessaire.

L'interdiction de fumer sur les terrasses de restaurants et de bars est également essentielle. Ceux et celles qui minimisent ce risque en parlant de la pollution ou de risques insignifiants ignorent totalement la science bien établie sur ce risque réel et grand. À ce chapitre, c'est Montréal qui tire de l'arrière comparée à toute autre grande ville canadienne.

J'appuie également l'interdiction de fumer à neuf mètres de toute porte d'un établissement public, et cette interdiction devrait s'étendre aux fenêtres de ces mêmes établissements. Le sujet de la cigarette électronique est très controversé mais l'encadrement proposé donne un bon point de départ.

À mon avis, la plus grande faille du projet de loi est l'absence de l'imposition de l'emballage neutre et standardisé pour tous les produits du tabac. La réaction de l'industrie du tabac en Australie démontre l'importance de cette mesure déjà imitée en France, en Irlande et au Royaume-Uni. Le gouvernement fédéral aurait dû statuer en ce sens au Canada, mais le Québec pourrait adopter cette politique costaute et encourager l'adoption plus large.

Il faudrait également étendre les restrictions sur l'usage de la cigarette aux garderies en milieu familial et aux terrains d'école en tout temps et cégeps. Et que cela fasse partie de la loi ou non, il faudrait investir davantage dans des campagnes médiatisés pour mettre l'accent encore et davantage sur les ravages causées par le tabac et les services disponibles aux fumeurs qui désirent arrêter de fumer.

Il ne devrait avoir aucun type de promotion aux points de vente et personne ne devrait profiter de la vente des produits du tabac. Les détaillants ne devraient pas avoir le droit de recevoir des bonifications basées sur leur 'performance' - une performance qui renfloue les coffres d'une industrie déjà jugée coupable d'avoir abusé des droits et de la vie de ses clients.

On devrait également statuer une réduction du nombre de points de vente et penser même à un genre de Régie du tabac pour que ce produit légal mais létal soit disponible aux toxicomanes de la nicotine mais où ils recevraient en même temps, s'ils le désirent - et la plupart des fumeurs désirent arrêter - des conseils sur la cessation.

Il n'y a pas longtemps, on a passé le deuxième anniversaire du déraillement et de l'incendie dévastateur du Mégantic. Personne n'est resté indifférent à cette tragédie. Ces 47 êtres chers sont disparus dans un instant qui nous choque encore. On investigue, on trouve des coupables, on cherche des solutions pour qu'un événement aussi horrible et évitable ne se reproduise.

Dans le cas du tabac, on perd en l'espace de deux jours, plus de nos concitoyens qu'ont péri à Mégantic. Et cette totale hallucinante s'élève jour après jour, année après année. Bien des fois, on ne voit pas le lien de cause à effet. Le tabac tue autant, sinon plus, par des maladies du cœur que par des cancers, mais puisqu'il y a d'autres causes en jeu, on n'a souvent qu'une certitude statistique.

Je ne me mettrais jamais à la place d'un autre. Je ne sais pas ce que les proches des victimes du Mégantic ont ressenti dans les jours immédiatement après l'incendie ni ce qu'ils ressentent maintenant, mais je sais ce que c'est de perdre quelqu'un qu'on aime et qu'on le perde inutilement, à cause du tabac. Ce drame m'est arrivé plus d'une fois et, dans un cas, le diagnostic a été confirmé dans la semaine du déraillement à Mégantic. Mon deuil, comme celui de milliers d'autres québécois, est peut-être plus banal mais il est aussi réel, profond et sans fin.

Alors, comme j'ai dit au début, un projet de loi qui modifie une autre loi peut sembler banal, une clause ici, un mot là. Mais on sait que le taux d'usage du tabac au Québec et à travers le Canada

a baissé énormément au cours des dernières décennies et, jumelées à l'éducation, ces restrictions législatives ont grandement contribué à cette baisse.

Mais 10,000 morts c'est 10,000 de trop. Aucune loi ne pourrait faire baisser à zéro ce chiffre terrible, mais le projet de loi 44 va sauver des vies, il n'y a pas de doute et je vous encourage fortement de l'améliorer et de l'adopter. Cela a pris trop de temps pour arriver à ce stade-ci. Il faudrait agir avec force et conviction afin de sauver le plus grand nombre de vies possible.

Stan Shatenstein est rédacteur et éditeur d'un bulletin électronique consacré aux questions de tabac et de santé. Il est récipiendaire en 2012 du prix Luther L. Terry de l'American Cancer Society pour son service communautaire exceptionnel dans le domaine de la lutte antitabac.